

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1534/SG/IAM portant admission, après examen de fin de stage et nommant sept élèves-gardes au grade de 2e classe.

n° 74-1534/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

2 octobre 1974

Numéro JO

n° 20 du 25/10/1974

Date du numéro

25 octobre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont déclarés admis, à l'issue des examens de fin de stage, les élèves-gardes dont les noms suivent: Art. 2. — Les gardes territoriaux désignés à l'article 1er de la présente décision sont nommés au grade de 2e classé à compter du 1er septembre 1974.